

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Ref : NRCO588361, N° 70522645) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : La Nouvelle République - Edition Indre et Loire

Département : 37

Date de parution : 02/03/2021

Fait à Tours, le 23 Février 2021

Le Président Directeur Général de NR Communication



Pierre-Yves ETLIN

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. NR Communication s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative aux projets de modification n°1, de modification n°2 et de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Céréelles

Par arrêté en date du 23 février 2021, Monsieur le Président de la Communauté de communes Gâtine Choissilles – Pays de Racan a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

- Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Céréelles destinée à permettre l'identification de 2 bâtiments sur les documents graphiques du PLU en vue de permettre leur changement de destination,

- Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Céréelles destinée à apporter quelques adaptations aux principes de programmation et d'aménagement pour certaines orientations d'aménagement et de programmation définies par le PLU,

- Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Céréelles destinée à procéder au reclassement des 2 parcelles actuellement en zone A dans une zone spécifique permettant de poursuivre leur usage actuel pour le transit de matériaux sans toutefois admettre leur constructibilité pour de nouvelles constructions et en réglant les implantations de merlons en pourtour des parcelles.

L'enquête publique se déroulera du 24 mars à 9h00 au 26 avril inclus à 17h00, soit une durée de 34 jours.

Par une décision en date du 26 janvier 2021, Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur François BEL chercheur à l'INRA en qualité de commissaire-enquêteur.

Les procédures de modification n°1, de modification n°2 et de révision allégée n°1 du PLU ont été dispensés d'évaluation environnementale par décisions de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Ces décisions sont jointes au dossier d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique unique, composé des pièces et éléments requis au titre de chacune des procédures, pourra être consulté, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur support papier à la mairie de Céréelles 37 rue du Maréchal Reille, aux jours et heures habituels d'ouvertures, du lundi vendredi de 9 h00 à 12 h et de 14h à 18 h, mercredi samedi de 9 h à 12 h

- sous format numérique sur le site internet disponible à l'adresse suivante : www.mairie-cerelles.fr

Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique à la mairie de Céréelles, aux horaires habituels d'ouverture mentionnés ci-dessus. Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la mairie de Céréelles ou par mail à compta@mairie-cerelles.fr. Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux suivants :

Mairie de Céréelles :

Mercredi 24 mars 2021 9h – 12h - Lundi 26 avril 2021 14h – 17h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions et les adresser au commissaire-enquêteur :

- par courrier /dépôt ou envoi au siège de l'enquête publique fixé à la mairie de Céréelles adressé à Monsieur le commissaire-enquêteur.

- sur le registre d'enquête unique papier prévu à cet effet et disponible à la mairie de Céréelles

- Par voie électronique par mail à l'adresse suivante : enquetepublique@mairie-cerelles.fr en indiquant en objet : « Enquête publique unique PLU Céréelles »

- Directement auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la Communauté de communes Gâtine Choissilles – Pays de Racan, ainsi qu'à la mairie de Céréelles, sur le site internet de la Communauté de Communes (www.gatine-garan.fr et celui de la commune : www.mairie-cerelles.fr) pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur :

- La modification n°1 du PLU de Céréelles sera soumis à l'approbation du conseil communautaire par voie de délibération,

- La modification n°2 du PLU de Céréelles sera soumis à l'approbation du conseil communautaire par voie de délibération,

- La révision allégée n°1 de Céréelles du PLU sera soumis à l'approbation du conseil communautaire par voie de délibération.

Le présent avis est affiché au siège la Communauté de Communes Gâtine Choissilles – Pays de Racan ainsi qu'à la mairie de Céréelles et sur différents points du territoire communal.